



CHARTRE

Membres du réseau Pratiques

Les Organisations signataires de la présente Charte ont pour objet d'apporter un soutien aux populations les plus démunies des pays en développement en leur donnant l'envie et la capacité de prendre en charge leurs besoins vitaux et en leur ouvrant des accès au développement. A cet effet, elles se consacrent majoritairement à la réalisation de programmes de développement en suivant une approche pragmatique et professionnelle.

Chaque organisation, à but non lucratif, s'engage à respecter, pour la publication et le partage de leurs documents au sein du réseau Pratiques, les points suivants :

- **Publier des documents qui s'appuient majoritairement sur le travail et les actions concrètes** effectuées sur le terrain. Ces documents doivent contribuer à **améliorer la qualité et l'impact des actions de développement menées sur le terrain, notamment en permettant aux équipes** de gagner en efficacité et technicité en apprenant d'autres expériences et approches. Il ne s'agit pas de publier sur le site Pratique des documents, médias ou outils faisant la promotion de l'organisation ou visant à diffuser des campagnes de collecte de fonds ou d'information auprès du grand public. **Cela reste un réseau s'adressant aux praticiens, aux réalisateurs de projets.**
- **Assurer en interne une relecture des documents et publications** avant leur diffusion sur le site web, afin que chacun se porte garant de leur qualité.
(Les autres ONG membres ne s'engagent pas à relire l'ensemble des productions de chacun mais une veille collective sera néanmoins mise en place pour s'assurer d'une cohérence globale et du respect de la présente charte).
- Rappeler de façon succincte au début des documents ou dans les articles introductifs du site web **le contexte dans lequel ils ont été écrits et l'expérience de terrain dont ils sont issus.**
- **Faire référence dans les documents publiés ou outils partagés à la mention suivante :**
"Les fiches et récits d'expériences « Pratiques » sont diffusés dans le cadre du réseau d'échanges d'idées et de méthodes entre les ONG signataires de la charte du réseau Pratiques. Il est important de souligner que ces fiches ne sont pas normatives et ne prétendent en aucun cas « dire ce qu'il faudrait faire » ; elles se contentent de présenter des expériences qui ont donné des résultats intéressants dans le contexte où elles ont été menées. Les auteurs de « Pratiques » ne voient aucun inconvénient, au contraire, à ce que ces fiches soient reproduites à la condition expresse que les informations qu'elles contiennent, soient données intégralement y compris cet avis. Si elles sont citées, la source (Réseau Pratiques) et les auteurs doivent être mentionnés intégralement."
Soit en recopiant et insérant en entier ce paragraphe, soit par l'insertion du lien suivant [© Pratiques](http://www.interaide.org/pratiques) dans le document.
- **Assurer au moins une rencontre d'échange annuelle** entre les différents membres du réseau Pratiques sur les programmes similaires développés par ces membres. Cet échange annuel permet aussi de discuter de l'évolution du Réseau Pratiques et de faire un bilan de son utilisation (notamment fréquentation du site Internet).

Afin d'assurer le développement et la maintenance du site Internet ainsi que la modération du réseau Pratiques, chaque membre s'engage à verser une cotisation annuelle, discutée et décidée annuellement entre les membres du réseau.